

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF776

présenté par
M. Damien Girard, Mme Chatelain et Mme Catherine Hervieu

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	800 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	800 000 000
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	800 000 000	800 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport d'information N°1564 « De la professionnalisation à l'hybridation, pour une transformation de notre défense » des députés Thomas Gassilloud et Damien Girard souligne que l'un des enjeux des conflits de haute intensité est la capacité à générer rapidement de la masse en cas de crise et s'appuyer sur une société préparée et disponible.

Cet objectif, c'est notamment celui de la réserve opérationnelle, dont la LPM 2024-2030 prévoit qu'elle atteigne 80 000 réservistes. Nos plus de 40 000 réservistes sont pourtant confrontés aux

difficultés qu'impose le cadre budgétaire bien trop contraint de la réserve : 220 millions de crédits T2 et 15 millions de crédits hors T2 pour 2025.

Les conséquences sont devant nous : équipement partagé entre plusieurs réservistes, paiement en retard de plusieurs mois voire années, manque d'implication dans les entraînements et de débouchés opérationnels concrets...

La revalorisation de la réserve conduite par le Ministère des Armées et le Chef d'État-major des Armées doit passer par une valorisation symbolique du réserviste mais aussi par une concrétisation budgétaire. Celle-ci est efficace car le gain en masse opérationnelle et en compétence des réservistes est important au regard du coût limité de cet outil.

Le présent amendement vise donc à porter cette proposition des deux rapporteurs en ponctionnant 800 millions d'euros en AE et CP à l'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » au bénéfice de l'action 1 « Planification des moyens et conduite des opérations » du programme 178 « Préparation et Emploi des forces ».

Cet effort budgétaire peut appuyer la construction d'une troisième division hybride « low tech low cost » reposant majoritairement sur les réservistes, susceptibles d'emploi opérationnel réel et de former un véritable corps d'armée, gage de crédibilité stratégique tout en constituant un apport à la résilience du territoire national.

Les signataires appellent le Gouvernement à lever le gage et soulignent que le coût réel de cette mesure peut être financé par plusieurs propositions issues du rapport d'information (transformation de Sentinelle, fin du Service National Universel...) et un effort budgétaire modéré.